

INTITULE DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE 2021-775242 _PR _TPCAU 2_CAT 2_B

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

INTITULE LONG DU POSTE
(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

Professeur / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine 2 /
Catégorie 2 /

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires)	PROFARCH
Catégorie	A
Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2022

LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)

Ile-de-France
Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine (ENSA PVS)
3 Quai Panhard et Levassor
75013 Paris

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)

1 500 caractères au maximum, espaces compris

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 250 enseignants et 60 agents administratifs) l'ENSA Paris-Val de Seine diplôme un étudiant sur dix en France. Elle se caractérise par la diversité des pédagogies, des approches théoriques et des programmes de recherche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est située dans le campus universitaire Paris Rive Gauche.

En 1er cycle, le programme pédagogique structure la formation autour de l'enseignement du projet. Celui-ci est associé chaque semestre et pour chacun groupes de projet, à un enseignement transversal spécifique : L1 : représentation et numérique L2 : Structures et ambiances, L3 : Patrimoine et Ville/Paysage. 5 demi-journées y sont consacrées par semaine ainsi que 4 semaines complètes en fin de semestre.

En 2ème cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre six Domaines d'Etudes : 1-Architectures-laboratoire des territoires ouverts ; 2-Ecologies ; 3-Expérimental Dispositifs Fabrication, Numérique- ; 4-Faire ; 5-Territoires de l'architecture ; 6-Transformation, temporalité de l'existant, patrimoine

Les travaux effectués au sein de groupes de séminaire et de projet mènent à la production de mémoires et de PFE dont 30 % devront être en parcours recherche.

En 3ème cycle, l'Ecole propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 3 équipes.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par

3 000 caractères au maximum, espaces compris

La recherche à l'ENSA PVS s'articule autour de 5 axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »

Axe « Fabrication et circulation des modèles »

Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »

Axe « Espace public, temporalités, habitat »

Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Deux chaires partenariales sont hébergées à l'Ecole : ARCHIDES (Architecture Design Santé) et « Le logement demain » (en partenariat avec l'ENSA de Paris-La Villette). Une troisième est en construction : « Architecture et Intelligences ».

Les axes de recherche de l'Ecole se déclinent dans les séminaires de master et de doctorat ainsi que dans les studios, ateliers et groupes de projet.

Ils se développent dans 2 unités de recherche, en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris et de l'Université Paris Nanterre : le CRH (Centre de Recherche sur l'Habitat) et l'EVCAU (EnVironnement numérique Cultures Architecturales et Urbaines). Les 2 équipes sont représentées à la Commission de la Recherche de l'Ecole. Le CRH est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé.

Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international.

Le laboratoire EVCAU (EA7540) est composé d'enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Les professeurs HDR encadrants et les doctorants sont inscrits à l'école doctorale 624 Science des sociétés de l'Université de Paris dans le cadre du doctorat « Architecture, urbanisme, paysage, patrimoine ». Ils interviennent de façon déterminante dans l'encadrement de mémoire de Master de l'Ecole et dans les parcours de Master 2 « Ville architecture patrimoine » et « Patrimoine scientifique, technique, naturel et architectural » co-accrédités avec l'Université de Paris. Trois axes structurent actuellement les recherches de ses membres qui s'exercent sur les territoires du Grand Paris, au national et à l'international.

L'Ecole est associée par décret à l'Université de Paris et partenaire de l'alliance Sorbonne Paris Cité et mène plusieurs programmes d'enseignement et de recherche en son sein.

Au sein du CERILAC, l'Ecole participe à l'ED 131 et à une formation doctorale axée sur le doctorat par le projet : « Architecture Culture Projet ».

Prospective : dans le cadre de son projet pédagogique et scientifique 2019-2024, l'Ecole vise à développer des modules d'enseignement transdisciplinaires. Elle vise à parvenir à un taux de 30% de PFE « recherche » et à développer la filière doctorale, et dans ce cadre ses nombreux partenariats internationaux de recherche.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

3 000 caractères au maximum, espaces compris

Le programme pédagogique du/de la candidat.e retenu.e pour ce poste se répartit principalement en licence et en master, de manière équilibrée. Une participation à l'articulation entre le master et la recherche est souhaitée.

En licence :

Le/la candidat.e encadrera au moins un atelier en licence, éventuellement au semestre 3, sur la question de la structure et de la matérialité.

En master :

Le/la candidat.e encadrera également un ou deux ateliers en master, aux semestres 7 et 9, ayant pour thème le projet urbain.

Le/la candidat.e doit inscrire ses enseignements dans un ou des domaines d'études de l'Ecole (1. ALTO ; 2. ECOLOGIES ; 3. EXPERIMENTAL ; 4. FAIRE ; 5. TERRITOIRES de l'architecture ; 6. TRANSFORMATIONS, temporalités de l'existant et des patrimoines) et en particulier le DE1.

Le/la candidat.e pourrait également encadrer des PFE mention recherche, en articulation avec un des laboratoires de l'Ecole.

Eventuellement, le.la candidat.e pourrait avoir la charge d'un cours de théorie en Licence selon les besoins de l'Ecole.

Une participation aux séminaires de master est souhaitée, notamment sur les cultures constructives.

Le.la candidat.e encadrera des mémoires d'étudiants.

En 3ème cycle :

Il.elle pourra participer à un séminaire doctoral de l'Ecole.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

1 500 caractères au maximum, espaces compris

Liaisons hiérarchiques : Sous l'autorité du directeur.

Liaisons fonctionnelles : Avec l'ensemble de la communauté enseignante

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)

3 000 caractères au maximum, espaces compris

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le.la candidat.e doit être un.e praticien.ne reconnu.e, avec une exigence sur la question du projet architectural et urbain, avec un corpus de réalisations significatives et reconnues au plan national et international à différentes échelles.

La reconnaissance de l'œuvre architecturale du.de la candidat.e devra être avérée notamment par des prix ou des récompenses reçues, ou des publications ayant pour objet des réalisations du.de la candidat.e.

Des publications personnelles du.de la candidat.e sont souhaitées également.

La pratique professionnelle du.de la candidat.e doit être également une pratique théorique. Cette dimension théorique de l'œuvre a pour objet de contribuer à une recherche « par » le projet.

Le.la candidat.e devra faire état d'une expérience attestée dans la transformation des territoires et leur structuration.

Le.la candidat.e pourrait mettre en avant une expérience complémentaire à celle de l'architecture, par exemple en urbanisme, paysagisme, sciences de l'environnement.

Le.la candidat.e doit faire état d'une expérience d'enseignement du projet architectural et urbain d'une exigence élevée, tant en licence qu'en master. Une articulation entre le master et la recherche est souhaitée, en architecture et/ou projet urbain, notamment en articulation avec le champ « Villes et territoires » autour des questions liées au paysage et à l'écologie.

Une expérience d'enseignement (ou un projet d'enseignement) fondée sur des échanges internationaux, traduite par des partenariats, workshops thématiques avec d'autres écoles en Europe ou au-delà, est souhaité.

Le.la candidat.e devra également porter une réflexion théorique et pédagogique sur les rapports entre, d'une part, le champ propre de l'architecture et, de l'autre, le champ STA, et plus généralement, les cultures constructives, les questions de matérialité et d'enveloppe.

Il est demandé au candidat d'explicitier son positionnement pour l'enseignement dans une école d'architecture en se référant à la note pédagogique présentée pour leur qualification au CNECEA.

2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Dans le cadre de la recherche, une inscription dans les équipes de recherche résidentes ou partenaires de l'Ecole est recommandée, selon les textes régissant le statut de l'enseignant-chercheur.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

Le.la candidat.e doit être titulaire d'un diplôme d'architecte.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Val de Seine.

CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2022>

Personne à contacter

doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

Autre personne à contacter

Adresses électroniques uniquement